Image not found or type unknown

STUDIO ETUDIANT AVEC SERVICES PARA HOTELLIERS

Par **leslaureades**, le **23/01/2016** à **09:32**

Le 23-01-2016

Je suis propriétaire bailleur d'un studio étudiant avec services géré par un bail commercial avec le preneur Nexity Studea.

Le preneur m'informe, pour le moment par courrier simple, de son intention de résilier le bail à son terme si je n'accepte pas un NOUVEAU bail à loyer réduit, prise en compte différente des locaux (parking exclu)et modifications des charges preneurs/bailleur. Bref autre chose que la tacite prolongation du bail en cours.

Je n'ai pas la certitude que le preneur résilie effectivement car je n'ai pas reçu à ce jour de demande formelle recevable (6 mois, recommandé, acte d'huissier, réf code du commerce).

Je souhaite interrompre cette relation commerciale, au terme du bail, sans pénalités, et récupérer librement mon bien.

Qu'elle est la meilleure solution ?

Par **HOODIA**, le **25/01/2016** à **08:05**

Bonjour,
Vous devez lire vos engagements pour comprendre vos obligations en cas de rupture par NEXITY STUDEA ...
ou par vos soins !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés